Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/06/2026 - 16935 - 2009 B 00809 - 316 112 333 - FEL INVESTISSEMENTS

2025 016935

① **BILAN – ACTIF**

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	FEL Investissements	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	Bâtiment GUILAUR, Rue de la ZAMIN 59160 Capinghem	
SIRET	31611233300091	
Durée de l'exercice en nombre de mois*	12	Durée de l'exercice précédent * 12

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30092025 Net 3
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	48 058	AG 48 058	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	38 512	AU 19 595	18 917
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	13 781 778	CV 1 593 148	12 188 630
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	76	BE	76
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	65 052	BI	65 052
	TOTAL (II)	BJ	13 933 477	BK 1 660 801	12 272 675
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	738 477	BY	738 477
	Autres créances (3)	BZ	1 134 934	CA	1 134 934
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	65 865	CE 17 627	48 238
	Disponibilités	CF	6 727 062	CG	6 727 062
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	16 007	CI	16 007
	TOTAL (III)	CJ	8 682 344	CK 17 627	8 664 718
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	22 615 821	1A 1 678 428	20 937 393

Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	FEL Investissements		Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....1..294..000..)	DA	1 294 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB	73 963
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	159 752
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	8 375 553
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 819 305
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	13 722 573
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 956 279
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	3 705 439
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	310 430
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 222 103
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	20 570
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	7 214 820
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	20 937 393
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	- Écart de réévaluation libre	1D	
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 924 320
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2052-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	FEL Investissements				Néant ☐ *
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { Biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue { Services *	FG 2 402 305	FH	FI	2 402 305
	Chiffres d'affaires nets *	FJ 2 402 305	FK	FL	2 402 305
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	27 353
	Autres produits (1) (11)			FQ	11 335
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)			FR	2 440 993
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stocks (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	-330
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6*bis*) *			FW	1 007 683
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	84 451
	Salaires et traitements *			FY	1 100 267
	Charges sociales (10)			FZ	618 235
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14)			GA	5 323
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux provisions			GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	21 361
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)			GF	2 836 990
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				GG	-395 998
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	3 890 017
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	91 589
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	312 650
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	58 937
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			GP	4 353 193
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	179 802
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	85 053
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			GU	264 855
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)				GV	4 088 338
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)				GW	3 692 341

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	FEL Investissements		Néant ☐ *
			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	34 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	28 452
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	62 452
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	648
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	648
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	61 804
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	-65 161
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	6 856 638
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	3 037 332
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)		HN	3 819 305

RENVOIS

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont { produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *		HP	63 047
(3) Dont { - Crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 *bis* du CGI)		HX	
(6 *ter*) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies* du CGI)		RC	
(6 *ter*) Dont { - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D du CGI)		RD	
(9) Dont transfert de charges		A1	27 353
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
dont cotisations facultatives Madelin A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIFS	648	34 000
AMENDES ET PENALITES		
AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Annexe aux comptes annuels

FEL Investissements

Date de clôture : 30/09/2025

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

| Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025.

Le résultat net comptable ressort à : 3 819 305 € (bénéfice)

L'exercice recouvre la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

| Principes, règles et méthodes comptables

Généralités

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- régularité et sincérité

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

| Évènements principaux

- la société 3CDB Agencements (absorbante) a procédé à une fusion-absorbtion avec la société Meldoise d'Energies (absorbée) au 30a vrl 2025 à effet rétroactif au 1er octobre 2024; subséquemment, les provisions sur titres de participation et sur dépréciation du compte courant relatives à la société Meldoise d'Energies ont été intégralement reprises.
- les provisions sur les titres de participation dans les sociétés 3CDB et Batimeaux ont été respectivement diminuées de 170 K€ et augmentées de 177 K€ pour tenir compte de la situation nette de ces filiales.
- La société a procédé à l'acquisition de deux nouvelles filiales au cours du mois de décembre 2025.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

| Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur coût de production.
Une dépréciation est constatée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

| Amortissements

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire	20 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

| Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

| Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- les sous-holdings sont valorisées en fonction des capitaux propres retraités des plus ou moins-values sur titres de participation, moins l'impôt latent;
- les filiales sont valorisées sur une valeur de rendement correspondant à six fois le résultat courant avant impôt sur 3 ans, diminuée de la participation des salariés et de l'IS au taux normal, et augmentée de la trésorerie structurelle excédentaire (actif circultant moins dettes, moins un fonds de trésorerie de 150 k€). Si le résultat courant avant impôt pondéré est négatif, la valeur de rendement est retenue pour zéro.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte sur les immobilisations financières (titre) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charge.

| Engagements de retraites et avantages assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite sont estimés, charges sociales comprises, à un montant de 0 K€.
Cette estimation fait abstraction des probabilités de départ ou de décès avant l'âge du départ.

| Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	
Ouvriers	
TOTAL	**4**

| Informations relatives aux dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait à donner indirectement une rémunération individuelle.

| Informations relatives à la fiscalité

La société FEL INVESTISSEMENTS est la société-mère du groupe d'intégration fiscale. L'intégration fiscale est neutre pour les filiales; les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans la société tête de groupe.

FEL Investissements bénéficie seule de l'économie d'impôt générée par les ajustements apportés au résultat d'ensemble du groupe et par l'utilisation des crédits d'impôts et avoirs fiscaux qui n'auraient pu être utilisés à défaut d'intégration.
Les économies d'impôt liées aux déficits réalisés pendant l'intégration fiscale sont comptabilisés en résultat de la société-mère.
Compte-tenu de la convention d'intégration fiscale avec ses filiales et des provisions pour dépréciation des titres de ces dernières, il n'a pas été constaté de provision pour l'éventuelle charge d'impôt sur les sociétés qui resterait à charge de notre société sur les résultats bénéficiaires de filiales antérieurement déficitaires.

Le produit de l'impôt sur les sociétés résultant de l'intégration fiscale au 30/09/2025 s'élève à : 65 161 €
Le montant des déficits reportables de FEL Investissements seule s'élève au 30/09/2025 à : 1 742 912 €
Le déficit reportable sur le résultat d'ensemble du groupe au 30/09/2025 est de : 0 €

4 NOTES RELATIVES AU BILAN

| Capital social

Catégorie de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	10,00	129 400			129 400

| Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation.

| Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ont tous un caractère d'exploitation.

| Notes sur le bilan - Actif

Produits à recevoir par poste :

	Montant
Créances liées à des participations	-
Autres titres immobilisés	-
Prêts	-
Autres immobilisations fin.	-
Créances clients et comptes ratt.	31 360
Autres créances	42 259
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	-

| Notes sur le bilan - Passif

Charges à payer par poste

	Montant
Emp. & dettes établ. De crédit	8 468
Emp. & dettes financières div.	-
Fournisseurs et comptes rattachés	253 869
Dettes fiscales et sociales	490 821
Autres dettes	14 986

5 AUTRES INFORMATIONS

| Engagements pris en matière de crédit-bail

	Immobilier	Matériels & outillages	Autres	Total
- Valeur d'origine			166 845	166 845
Amortissements :				
- Cumuls ex. antérieurs			25 506	25 506
- Dotation de l'exercice			55 205	55 205
- Valeur nette comptable	-	-	86 134	86 134
Redevances payées :				
- Cumuls ex. antérieurs			18 308	18 308
- Exercices			52 379	52 379
Redevances restant à payer :				
- À 1 an au plus			48 313	48 313
- entre 1 an et 5 ans			39 069	39 069
- À plus de 5 ans			-	-
Valeur résiduelle :				
- À 1 an au plus			27 537	27 537
- entre 1 an et 5 ans			1 213	1 213
- À plus de 5 ans			-	-

6 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

| Engagements financiers donnés et reçus

Désignation de l'engagement	Type	Société concernée	Banque	Montant
Ligne de trésorerie ech 03/2030	Cautions	3CDB (EME)	CA	25 000
Avance+ Dailly 700 K€	Cautions	Beaudeux Toitures	BPI	0
Avance+ Dailly 200 K€	Cautions	BPH	BPI	0
Garantie 30% s/emprunt 1984K€	Garanties	FEL	BPI	268 660
Gage-espèces s/emprunt 1280 K€	Garanties	Groupe DB	BPI / CA	64 000
Nantiss.titres s/emprunt 1280 K€	Nantissements	Groupe DB	BPI	640 000
Nantiss.titres s/emprunt 1984 K€	Nantissements	Groupe DB	CIC	870 271
Nantiss.titres s/emprunt 800 K€	Nantissements	Exando	CA	437 540

Société d'Expertise Comptable
Laurent Baudoin & Associés
92, rue Raoul Briquet
62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS
Tél : +33 6 17 14 15 53
Email : lbaudoin@societe-gaia.fr

ACTIGES

F.E.L. INVESTISSEMENTS
SAS au capital de 1 294 000 €
Bâtiment Guilaur (2ème étage)
Rue de la Zamin
59160 CAPINGHEM
SIRET : 316 112 333 00091

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les Associés de la société F.E.L. INVESTISSEMENTS,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **F.E.L. INVESTISSEMENTS** relatifs à l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société d'Expertise Comptable
Laurent Baudoin & Associés
92, rue Raoul Briquet
62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS
Tél : +33 6 17 14 15 53
Email : lbaudoin@societe-gaia.fr

ACTIGES

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « évènements principaux » de l'annexe des comptes annuels page 2 concernant la fusion absorption de la société Entreprise Meldoise d'Energies par la société 3CDB et l'acquisition de deux nouvelles filiales.

III - JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Société d'Expertise Comptable
Laurent Baudoin & Associés
92, rue Raoul Briquet
62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS
Tél : +33 6 17 14 15 53
Email : lbaudoin@societe-gaia.fr

ACTIGES

Risque identifié

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2024 s'établit à 13 781 778€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de la page 3 de l'annexe des comptes annuels.

Notre réponse

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Société d'Expertise Comptable
Laurent Baudoin & Associés
92, rue Raoul Briquet
62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS
Tél : +33 6 17 14 15 53
Email : lbaudoin@societe-gaia.fr

ACTIGES

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

Société d'Expertise Comptable
Laurent Baudoin & Associés
92, rue Raoul Briquet
62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS
Tél : +33 6 17 14 15 53
Email : lbaudoin@societe-gaia.fr

ACTIGES

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

St Nicolas lez Arras
Le 20 janvier 2026

Pour la SARL SEC Laurent BAUDOIN & ASSOCIES,

Laurent BAUDOIN,
Commissaire aux Comptes.

Pour la SELAS AGTIGES,

Franck HUGONNOT,
Commissaire aux comptes.

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

| Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025.

Le résultat net comptable ressort à : 3 819 305 € (bénéfice)

L'exercice recouvre la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

| Principes, règles et méthodes comptables

Généralités

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- régularité et sincérité

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

| Évènements principaux

- la société 3CDB Agencements (absorbante) a procédé à une fusion-absorption avec la société Meldoise d'Energies (absorbée) au 30 avril 2025 à effet rétroactif au 1er octobre 2024; subséquemment, les provisions sur titres de participation et sur dépréciation du compte courant relatives à la société Meldoise d'Energies ont été intégralement reprises.
- les provisions sur les titres de participation dans les sociétés 3CDB et Batimeaux ont été respectivement diminuées de 170 K€ et augmentées de 177 K€ pour tenir compte de la situation nette de ces filiales.
- La société a procédé à l'acquisition de deux nouvelles filiales au cours du mois de décembre 2025.



2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

| Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur coût de production.
Une dépréciation est constatée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

| Amortissements

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire	20 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

| Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

| Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- les sous-holdings sont valorisées en fonction des capitaux propres retraités des plus ou moins-values sur titres de participation, moins l'impôt latent;

- les filiales sont valorisées sur une valeur de rendement correspondant à six fois le résultat courant avant impôt sur 3 ans, diminuée de la participation des salariés et de l'IS au taux normal, et augmentée de la trésorerie structurelle excédentaire (actif circultant moins dettes, moins un fonds de trésorerie de 150 k€). Si le résultat courant avant impôt pondéré est négatif, la valeur de rendement est retenue pour zéro.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte sur les immobilisations financières (titre) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charge.

| Engagements de retraites et avantages assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite sont estimés, charges sociales comprises, à un montant de 0 K€.
Cette estimation fait abstraction des probabilités de départ ou de décès avant l'âge du départ.

| Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	
Ouvriers	
TOTAL	**4**

| Informations relatives aux dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait à donner indirectement une rémunération individuelle.

Cour SA BAUDOIN

| Informations relatives à la fiscalité

La société FEL INVESTISSEMENTS est la société-mère du groupe d'intégration fiscale. L'intégration fiscale est neutre pour les filiales; les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans la société tête de groupe.

FEL Investissements bénéficie seule de l'économie d'impôt générée par les ajustements apportés au résultat d'ensemble du groupe et par l'utilisation des crédits d'impôts et avoirs fiscaux qui n'auraient pu être utilisés à défaut d'intégration.
Les économies d'impôt liées aux déficits réalisés pendant l'intégration fiscale sont comptabilisés en résultat de la société-mère.
Compte-tenu de la convention d'intégration fiscale avec ses filiales et des provisions pour dépréciation des titres de ces dernières, il n'a pas été constaté de provision pour l'éventuelle charge d'impôt sur les sociétés qui resterait à charge de notre société sur les résultats bénéficiaires de filiales antérieurement déficitaires.

Le produit de l'impôt sur les sociétés résultant de l'intégration fiscale au 30/09/2025 s'élève à : 65 161 €
Le montant des déficits reportables de FEL Investissements seule s'élève au 30/09/2025 à : 1 742 912 €
Le déficit reportable sur le résultat d'ensemble du groupe au 30/09/2025 est de : 0 €

4 NOTES RELATIVES AU BILAN

| Capital social

Catégorie de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	10,00	129 400			129 400

| Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont toutes un caractère d'exploitation.

| Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ont tous un caractère d'exploitation.

| Notes sur le bilan - Actif

Produits à recevoir par poste :

	Montant
Créances liées à des participations	-
Autres titres immobilisés	-
Prêts	-
Autres immobilisations fin.	-
Créances clients et comptes ratt.	31 360
Autres créances	42 259
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	-

| Notes sur le bilan - Passif

Charges à payer par poste

	Montant
Emp. & dettes établ. De crédit	8 468
Emp. & dettes financières div.	-
Fournisseurs et comptes rattachés	253 869
Dettes fiscales et sociales	490 821
Autres dettes	14 986

Laurent BAUDOIN

5 AUTRES INFORMATIONS

| Engagements pris en matière de crédit-bail

	Immobilier	Matériels & outillages	Autres	Total
- Valeur d'origine			166 845	166 845
Amortissements :				
- Cumuls ex. antérieurs			25 506	25 506
- Dotation de l'exercice			55 205	55 205
- Valeur nette comptable	-	-	86 134	86 134
Redevances payées :				
- Cumuls ex. antérieurs			18 308	18 308
- Exercices			52 379	52 379
Redevances restant à payer :				
- À 1 an au plus			48 313	48 313
- entre 1 an et 5 ans			39 069	39 069
- À plus de 5 ans			-	-
Valeur résiduelle :				
- À 1 an au plus			27 537	27 537
- entre 1 an et 5 ans			1 213	1 213
- À plus de 5 ans			-	-

6 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

| Engagements financiers donnés et reçus

Désignation de l'engagement	Type	Société concernée	Banque	Montant
Ligne de trésorerie ech 03/2030	Cautions	3CDB (EME)	CA	25 000
Avance+ Dailly 700 K€	Cautions	Beaudeux Toitures	BPI	0
Avance+ Dailly 200 K€	Cautions	BPH	BPI	0
Garantie 30% s/emprunt 1984K€	Garanties	FEL	BPI	268 660
Gage-espèces s/emprunt 1280 K€	Garanties	Groupe DB	BPI / CA	64 000
Nantiss.titres s/emprunt 1280 K€	Nantissements	Groupe DB	BPI	640 000
Nantiss.titres s/emprunt 1984 K€	Nantissements	Groupe DB	CIC	870 271
Nantiss.titres s/emprunt 800 K€	Nantissements	Exando	CA	437 540

F.E.L. INVESTISSEMENTS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.294.000 euros
Siège social : Bâtiment Guilaur (2ème Etage), rue de la Zamin - 59160 CAPINGHEM
316 112 333 RCS LILLE METROPOLE

Exercice clos le 30 septembre 2025

Proposition d'affectation du résultat

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à un bénéfice de ~~3.759.047,28~~ 3.819.305 €, de la manière suivante :

Origine : 3.819.305
Résultat de l'exercice : bénéfice de ..... ~~3.759.047,28~~ €

Affectation :
A titre de dividendes aux associés ..... 1.999.230 €

Au compte « Autres réserves » ..... ~~1.759.817,28€~~ 1.820.375
qui est ainsi porté de 8.375.552,91 € à ~~10.135.370,20~~ € 10.195.927,91

Totaux : ..... ~~**3.759.047,28 €.**~~ 3.819.305

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal et social du dividende

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2026.

Sur les sommes distribuées, il sera prélevé une quote-part de 12,80 % à titre d'acompte forfaitaire sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année civile en cours.

De plus, il sera prélevé, sur les sommes distribuées une quote-part de 18,6 % correspondant aux prélèvements sociaux dus (CSG – CRDS).

Les dividendes distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ayant opté pour l'imposition au barème progressif de l'IR, seront éligibles à la réfaction de 40 % prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

REÇU GREFFE
10 MARS 2026
TRIBUNAL COMMERCE
LILLE METROPOLE

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale ordinaire reconnaît en outre qu'au titre des trois précédents exercices, il a été distribué les sommes suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	
	Dividendes	Autres revenus distribués
AGOA Exercice 30 septembre 2024	1.799.954 €	/
AGOA Exercice 30 septembre 2023	1.501.040 €	/
AGOA Exercice 30 septembre 2022	900.624 €	/

Adoption

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité suivant décision de l'associé unique du 26 janvier 2026.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT

